

Supplément spécial

# Assemblées générales

2026

MARSEILLE | 2-3 JUIN



Ensemble  
Protection  
Sociale



Caisse Générale  
de Prévoyance  
des Caisses d'Épargne



BPCE  
MUTUELLE



### **Dominique Beulin**

Président du Conseil  
d'administration d'EPS

L'année 2025 aura été une année particulièrement intense pour l'ensemble de notre Groupe, marqué à la fois par de profondes évolutions de gouvernance, un environnement législatif exigeant et des chantiers structurants pour l'avenir de notre protection sociale collective.

Cette dynamique s'est inscrite dans un contexte législatif et fiscal particulièrement contraint pour la protection sociale complémentaire, notamment avec la poursuite de l'augmentation de la taxation qui pèse sur nos modèles. Alors même que les mutuelles et les institutions de prévoyance jouent un rôle essentiel dans l'accès aux soins, la protection des revenus et la préparation de la retraite, chaque nouvelle charge finit par impacter celles et ceux que nous protégeons. Dans ce contexte, nous avons fait le choix de rester concentrés sur l'essentiel : la qualité de service, la proximité et la solidarité.

Les résultats sont au rendez-vous. BPCE Mutuelle et la CGP enregistrent un taux de satisfaction de 88%, en hausse malgré un niveau déjà élevé, confirmant la pertinence des efforts engagés pour mieux répondre aux besoins, simplifier les démarches et sécuriser les parcours. Ces résultats sont d'autant plus significatifs qu'ils ont été obtenus dans un environnement en constante évolution.

Au cœur de ces réussites se trouvent les femmes et les hommes d'Ensemble Protection Sociale. Je veux exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble des équipes. Leur engagement quotidien, leur sens du service, leur capacité à coopérer.

**Ce mois de juin a été marqué par un moment clé dans la gouvernance de nos institutions, avec la tenue de nos assemblées générales annuelles.**

**Les 2 et 3 juin, BPCE Mutuelle et la CGP ont été accueillies à Marseille par Hervé d'Harcourt, représentant la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse.**

À la suite de l'Assemblée générale de BPCE Mutuelle s'est tenu le traditionnel dîner rassemblant l'ensemble des délégués et administrateurs de BPCE Mutuelle et de la CGP. Hervé d'Harcourt, membre du directoire (mandataire ressources) notait que, depuis qu'il est administrateur de la mutuelle, il mesurait pleinement le travail réalisé par les collaborateurs, les délégués, les administrateurs pour construire, toujours dans le consensus, ce pilier du socle social du Groupe qu'est BPCE Mutuelle. Ce dialogue, cette agilité, seront essentiels pour affronter les enjeux sociétaux qui se profilent.

Frédéric Bourg, directeur général, a rappelé l'importance de la lucidité et de la responsabilité qui ont toujours guidé la gouvernance de la mutuelle. Des qualités également portées par la CGP qui seront essentielles pour faire face aux incertitudes actuelles dans les domaines de la santé, de la prévoyance et de la retraite.



*Hervé D'HARCOURT (au micro) membre du directoire, mandataire ressources, et Frédéric BOURG, directeur général d'EPS.*

# Des priorités inchangées

## Focus sur le rapport moral

La qualité de service et la satisfaction des adhérents restent les priorités de BPCE Mutuelle, en dépit d'un environnement économique et législatif complexe.



### Hervé Tillard

Président sortant du Conseil d'administration de BPCE Mutuelle

En 2025, notre environnement a été marqué par un choix clair du Gouvernement : celui d'un pilotage essentiellement comptable de l'Assurance maladie, au détriment d'une véritable réflexion de long terme sur le financement de notre protection sociale.

Depuis quinze ans, les dépenses de santé augmentent en continu, côté Sécurité sociale comme côté complémentaires santé : vieillissement de la population, montée des maladies chroniques, innovations médicales... Après une hausse moyenne de 1,8 % par an entre 2013 et 2020, nous sommes passés à +4,4 % par an depuis 2020, soit +22 % en cinq ans. Et cette dynamique ne va malheureusement pas s'arrêter...

Dans ce contexte, le PLFSS 2026 est présenté comme un texte de « responsabilité budgétaire ». Les grandes mesures ont été décidées sans réelle concertation, alors même qu'elles font reculer l'accès aux soins, sous couvert de « responsabilisation » des assurés.

Au cœur de ces choix figure une contribution exceptionnelle imposée aux organismes complémentaires d'assurance maladie (+ 2,05 % sur l'ensemble des cotisations encaissées), dont les mutuelles. Cette contribution est présentée comme indispensable à l'équilibre des comptes, mais elle ne règle en rien les causes structurelles des déficits sociaux. En réalité, elle entraîne un transfert de charges

vers les assurés, renchérit le coût de la complémentaire santé et met en tension la soutenabilité globale du système. On demande aux mutuelles d'absorber une taxe qui, mécaniquement, fragilise leur capacité à tenir leurs engagements, sans augmenter les cotisations.

Le Gouvernement et le Parlement font, *in fine*, le choix de faire payer les assurés, tout en tentant de faire porter la responsabilité de ces hausses sur les complémentaires santé.

Le message est clair : la Sécurité sociale se désengage, les pouvoirs publics taxent, les mutuelles sont sommées d'absorber. Un point est particulièrement inquiétant : les contre-vérités qui circulent sur la situation économique des mutuelles. Faut-il le rappeler ici, ces dernières ne sont ni des banques, ni des fonds spéculatifs. Elles sont des organismes à but non lucratif, gérés en responsabilité, soumises à des règles prudentielles strictes : elles n'ont pas le droit de s'endetter pour absorber les chocs, contrairement à la Sécurité sociale. Elles doivent ajuster leurs cotisations au plus près du risque à couvrir.

Au regard du contexte inédit de l'année 2025, le Conseil d'administration de BPCE Mutuelle a validé le principe de ne pas faire payer à ses adhérents la nouvelle taxe sur les complémentaires santé, et d'en assumer les coûts.

## 88 % d'adhérents satisfaits

Malgré cet environnement complexe, notre priorité reste inchangée : la qualité de service et la satisfaction de nos adhérents ; la confiance que ces derniers nous témoignent en est la meilleure illustration. En 2025, 88 % de nos adhérents se déclarent satisfaits de leur mutuelle, soit une progression d'un point supplémentaire par rapport à l'année précédente. Ce résultat est particulièrement significatif car il intervient alors que notre niveau de satisfaction était déjà très élevé. Cette progression traduit la qualité du travail accompli par l'ensemble de nos équipes et leur engagement quotidien au service des adhérents.



## Adaptation permanente

Au moment où se tient son assemblée générale, notre mutuelle se trouve dans un environnement réglementaire particulièrement incertain, qui conditionnera fortement nos marges de manœuvre pour 2026 et 2027.

Dans ce contexte, nos perspectives restent étroitement dépendantes des décisions à venir. Notre mutuelle se prépare à plusieurs scénarios : adaptation de notre politique tarifaire en fonction de l'issue donnée au gel des cotisations, ajustement de nos outils de gestion et de contrôle à la nouvelle législation antifraude.



Nos travaux porteront prioritairement sur la refonte de l'offre individuelle destinée aux adhérents retraités, afin d'en apprécier l'adéquation aux besoins des populations concernées.

Dans le prolongement de cette démarche, une réflexion sera également conduite sur le contrat collectif CGN de la branche Caisse d'Épargne, avec pour objet d'en examiner la pertinence au regard des évolutions sociétales et des attentes des salariés et des employeurs. Ces travaux devront être menés avec une prudence renforcée dans un environnement toujours marqué par les transferts de charges de la Sécurité sociale vers les organismes complémentaires, lesquels complexifient les conditions de conception, d'évolution et de tarification des offres.

## Quelques mots d'adieu...



A l'issue de l'assemblée générale de BPCE Mutuelle, Hervé Tillard a pris la parole pour annoncer qu'il quittait la présidence du Conseil d'administration. Morceaux choisis.

*« C'était aujourd'hui ma dernière Assemblée générale en tant que président de BPCE Mutuelle.*

*Je suis de longue date élu local et, depuis les élections de mars dernier, j'ai dû prendre de nouvelles responsabilités. Cette situation m'amène à devoir faire des choix et notre mutuelle a besoin d'un président bien présent et complètement impliqué dans les défis qu'elle se doit de relever.*

*Cette décision a été pour moi extrêmement difficile à prendre. Je suis viscéralement attaché à BPCE Mutuelle et je n'ai jamais ressenti de lassitude ou de découragement au cours de ces 17 dernières années.*

*Je vous assure que l'aventure a été belle et que nous avons collectivement écrit un morceau de notre histoire. Et c'est parce que nous formons un collectif structuré, bienveillant et compétent que je regarde l'avenir avec confiance. N'oubliez*

*jamais que nous avons un outil merveilleux, né en 1918 et toujours incroyablement moderne, agile et incontournable dans la chaîne de soin.*

*Au-delà des chiffres, des ratios et des règles de solvabilité, rappelez-vous les paroles de la philosophe spécialiste de la santé, Cynthia Fleury : « le soin est un humanisme ». Dans notre société en perte de repère, qui semble s'acharner sur l'humanisme dans son sens le plus large, le soin et le droit à la santé pour tous sont certainement les biens communs les plus urgents à défendre.*

*Dans notre Groupe, nous avons cette spécificité historique, qui va bien au-delà de la simple obligation réglementaire, d'offrir une complémentaire santé aux salariés. « Protégé par les siens » est notre signature et cela rappelle particulièrement bien notre philosophie.*

*Encore merci. »*

Quelques mots d'adieu, donc, emprunts d'une émotion tout juste contenue, et salués par une 'standing ovation' de l'assemblée.

# Un nouveau président pour BPCE Mutuelle



## Le Conseil d'administration a élu François-Xavier Jolicard pour succéder à Hervé Tillard.

Directeur d'agence à la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, François-Xavier Jolicard est un mutualiste de longue date, puisqu'il est entré à la mutuelle comme délégué en 1995. Il en est ensuite devenu administrateur, vice-président du Conseil d'administration, président du comité d'audit. Il connaît donc parfaitement tous les rouages de l'institution.

Lors de la soirée qui réunissait les délégués de la mutuelle et ceux de la CGP, François-Xavier Jolicard a tenu à remercier les administrateurs de la confiance qu'ils lui témoignent, qui l'oblige, et qui sera « *le fondement de mon engagement au service de notre institution, de ses adhérents et des valeurs qui la portent depuis son origine* ».

Outre l'hommage qu'il rendait à Hervé Tillard, il a également salué ses prédécesseurs, Jean-Claude Bonnet, Jean-Jacques Dormois et Patrick Galpin, chacun ayant contribué « *à bâtir et à faire grandir cette œuvre collective qu'est notre mutuelle, au bénéfice de nos collègues et de leurs familles* ».

A ses yeux, la force de la mutuelle réside « *dans la qualité de notre gouvernance, dans le respect qui préside à nos échanges, dans la richesse de nos débats et dans cette capacité, toujours renouvelée, à rechercher ensemble les meilleures solutions au service de l'intérêt général. C'est cet esprit qui devra continuer à nous guider et, si je devais résumer en quelques mots l'esprit dans lequel je souhaite exercer cette présidence, je parlerais de continuité, d'ambition et de responsabilité, pour une présidence de dialogue, de confiance et d'action, toujours guidée par l'intérêt collectif, fidèle à notre histoire, mais résolument tournée vers l'avenir* ».



# Limiter la dérive des prestations

## Comptes 2025

En 2025, BPCE Mutuelle a poursuivi ses efforts de pilotage du résultat avec pour objectif de limiter au maximum l'impact de la dérive des prestations sur les cotisations payées par les adhérents, ce qui a eu pour conséquence :

- d'établir une cible de résultat net comptable final à hauteur de 1 500 K€, et de prévoir une redistribution aux adhérents de « l'excédent » dans un contexte de très bon résultat de l'activité de gestion de l'assurance emprunteur,
- une hausse limitée des cotisations contractuelles au strict nécessaire en surveillant de très près le cadre d'appétence aux risques de BPCE Mutuelle,
- des taux d'appels sur les contrats collectifs permettant de différer l'application des hausses de cotisations,
- une remise sur les contrats individuels de 50 % d'un mois de cotisation.



### COMPTE DE RESULTAT (En Euros)

CHIFFRES SIGNIFICATIFS	2025	2024
Cotisations acquises	125,293,967	119,775,580
Charges des prestations	122,780,611	118,688,398
Résultat financier	1,638,042	-1,098,281
Autres produits	13,011,580	11,964,003
Résultat net comptable	1,499,372	499,471

Les cotisations s'élèvent à 125,3 M€, en progression de 5,5 M€, soit 4,6 % par rapport à l'an dernier, avec une progression plus marquée pour les contrats individuels - en hausse de 2,9 M€, soit +6,9 % -, favorisée par l'augmentation des effectifs couverts, alors que les contrats collectifs progressent de 2,6 M€, soit +3,4 %.

Les prestations (règlements et variation des provisions pour prestations à payer) progressent de 7,1 M€, soit +6,6 %.

**Le résultat net comptable atteint  
1,5 M€, soit + 1 M€  
par rapport à 2024.**

# Solidarité, performance durable et qualité de service



**Guillaume Iserentant**  
Président du Conseil  
d'administration de la CGP

Diverses évolutions et réformes ont marqué l'année 2025 à la CGP. D'autres se poursuivent, avec la volonté clairement affichée de renforcer la proximité avec les salariés et les employeurs, et de mieux répondre à leurs attentes.



La protection sociale collective demeure un pilier essentiel de solidarité et de sécurisation pour les salariés comme pour les entreprises. Les institutions de prévoyance ont la responsabilité d'adapter leurs dispositifs pour répondre aux besoins actuels, tout en préservant les équilibres qui fondent leur modèle

En ce qui concerne la CGP, l'année 2025 a été marquée par une évolution de notre gouvernance, notamment à travers une simplification de son fonctionnement, afin de gagner en lisibilité et en efficacité. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le respect des principes du paritarisme assurant une gouvernance partagée, au plus près des réalités des employeurs comme des salariés.

2025 a également vu l'aboutissement d'une étape majeure, avec la validation de la dernière phase de la réforme de notre régime de retraite supplémentaire. Cette réforme, structurante et responsable, vise à garantir l'équilibre technique du régime sur le long terme, dans un environnement en constante évolution.

La satisfaction de nos affiliés constitue aussi un indicateur clé de la qualité de notre action. Les résultats de la dernière enquête de satisfaction témoignent

d'une progression encourageante, reflet des efforts engagés pour améliorer la qualité de service, renforcer la proximité et mieux répondre aux attentes.

A ce titre, on peut constater avec satisfaction que l'espace personnel retraite, désormais pleinement adopté par les affiliés, a profondément fait évoluer le parcours des futurs retraités : plus de 60 % d'entre eux ont eu recours à un processus dématérialisé, illustrant le succès de cette dynamique

Enfin, des efforts importants ont été engagés pour mieux expliquer nos régimes et valoriser l'attractivité de la protection sociale proposée par la CGP. Le renforcement de nos actions de communication, à travers un magazine unique à destination de nos assurés, mais également un accompagnement des ressources humaines de nos clients entreprise aux moments clés du parcours des salariés, contribuent à une meilleure compréhension de nos dispositifs.

C'est dans cet esprit de responsabilité et de dialogue que nous abordons les années à venir, avec une volonté constante de conjuguer solidarité, performance durable, et qualité de service.

# Consolider la solidité des régimes

## Comptes 2025

En 2025 comme les années précédentes, la CGP a su faire preuve d'agilité et de responsabilité, en poursuivant ses missions au service de ses affiliés et en consolidant la solidité de ses régimes.

Plusieurs évolutions réglementaires sont venues marquer l'exercice, avec des impacts directs pour les employeurs comme pour nos dispositifs. L'abaissement du plafond des indemnités journalières de Sécurité sociale s'est ainsi traduit par un renchérissement du coût supporté par les entreprises et les régimes de prévoyance, renforçant les enjeux de pilotage et d'équilibre.

(En M€)	Maintien de droits	Retraite sup.	Prévoyance	2025
Cotisations (nettes de réassurance)	0,0	126,7	48,0	<b>174,7</b>
Prestations (y compris frais de gestion)	-185,6	-54,4	-30,6	<b>-270,6</b>
Variation des provisions	115,8	-142,2	0,8	<b>-25,6</b>
<b>SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>-69,7</b>	<b>-69,9</b>	<b>18,2</b>	<b>-121,4</b>
<b>CHARGES DE GESTION</b>	<b>-3,2</b>	<b>-3,7</b>	<b>-2,7</b>	<b>-9,6</b>
Résultat financier	199,1	77,0	3,2	<b>279,2</b>
Participation aux résultats	-122,5	0,0	-2,9	<b>-125,4</b>
<b>SOLDE FINANCIER</b>	<b>76,6</b>	<b>77,0</b>	<b>0,3</b>	<b>153,9</b>
<b>2024</b>	<b>4,0</b>	<b>3,3</b>	<b>16,9</b>	<b>24,2</b>

Le résultat technique et financier du régime de maintien de droits ressort à 3,7 M€ en 2025, globalement stable par rapport à 2024.

Le résultat technique et financier du régime de retraite supplémentaire est en excédent de 3,4 M€ en 2025, globalement stable par rapport à 2024.

Le résultat technique et financier du Contrat Groupe National Prévoyance ressort à 15,7M€ en 2025, en baisse de 1,1 M€ par rapport à l'an dernier.

**Si le résultat financier, de 300,6 M€, est globalement stable par rapport à l'an dernier, deux autres**

**contraires sont à signaler : une moindre réalisation de plus-values sur les OPCVM notamment, accompagné d'une moindre dotation à la provision pour dépréciation durable sur le portefeuille immobilier.**

Le résultat net comptable atteint 40,3 M€, en baisse de 2,9 M€ par rapport à l'an dernier. Cette diminution du résultat net comptable est induite notamment par la baisse de la dotation nette à la réserve de capitalisation qui a généré un moindre produit d'impôt théorique (représentant une diminution de ce poste de 2,2 M€).

(en M€)	2025
Résultats des opérations d'assurance	22,8
Produits financiers sur fonds propres	21,3
Autres éléments non techniques	3,4
<b>Résultat net comptable avant impôt</b>	<b>47,6</b>
Impôt sur les sociétés	-7,3
<b>Résultat net comptable</b>	<b>40,3</b>

Dans un environnement complexe et en constante évolution, la CGP confirme ainsi sa capacité à s'adapter, à innover et à piloter ses engagements avec exigence. Les résultats obtenus cette année relient la solidité de notre modèle, nous permettant d'aborder l'avenir avec confiance et détermination.



Supplément spécial

# Assemblées générales

2026

 Ensemble  
Protection  
Sociale

 Caisse Générale  
de Prévoyance  
des Caisses d'Épargne

 BPCE  
MUTUELLE

**Ensemble Protection Sociale**

au service des entreprises et des salariés du Groupe BPCE.